

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION D'UN EMPLACEMENT 2019

La réservation est définitive à l'encaissement du solde du séjour.

Le solde du séjour est à régler 30 jours avant l'arrivée.

Les dates réservées seront automatiquement dues. Aucun remboursement ne sera accordé si le séjour est écourté du fait du locataire.

Acompte : 25% du montant total + Frais de dossier : 20 €

Une caution de 30€ sera demandée à l'arrivée pour les badges douches.

Modes de règlement : Chèque bancaire- VAD- VAD internet- CB- Chèques Vacances- Virement- Bons Vacaf- Espèces.

Heure d'arrivée au camping à partir de 13h. Heure de départ : avant 12h.

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION D'UN MOBILHOME 2019

RESERVATION

La réservation est acquise lorsque nous encaissons le chèque d'acompte (25% du montant total + 20€ de frais de dossier) et réceptionnons le contrat de location dûment complété, daté et signé.

La location ne devient effective qu'après confirmation et réception du solde du séjour 30 jours avant l'arrivée.

Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas être cédée ou sous-louée à un tiers.

Toute modification pouvant entraîner une variation du montant de la redevance en plus ou en moins doit être signalée à l'arrivée. En cas de déclaration inexacte du vacancier, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.

Le vacancier doit aviser le camping de tout retard éventuel de son arrivée, afin de conserver la location, par téléphone au 05.46.76.52.31 ou mail.

ANNULATION

En cas d'annulation du vacancier, le camping retiendra :

Annulation + de 30 jours avant le début du séjour : 25 % du prix du séjour.

Annulation – de 30 jours avant le début du séjour : la totalité du prix du séjour.

Pour rappel, lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible.

Une assurance annulation est proposée. Son tarif est de 3,5% du montant du séjour. Le détail de cette assurance- à lire très attentivement- et les modalités de souscription sont consultables sur « campez-couvert.com ». Les modalités de souscription figurent également sur le bon de réservation. Seule une assurance annulation souscrite au moment de la réservation peut vous permettre d'obtenir un remboursement de votre séjour en cas de sinistre.

ARRIVEE et DEPART

Heure d'arrivée au mobilhome : (le samedi ou dimanche en haute saison) à partir de 16h.

Heures du départ du mobilhome (le samedi ou le dimanche en haute saison) entre 7h et 10h après inventaire avec un représentant du camping. Un rendez-vous sera pris à la réception à votre arrivée.

MATERIEL

Le matériel de chaque location fait l'objet d'un inventaire détaillé.

Une caution de 200 euros pour dégradation du mobilhome sera demandée avec le solde de la location, 30 jours avant l'arrivée du vacancier. Elle sera restituée en fin de séjour après l'inventaire sous déduction des détériorations constatées et/ou des ustensiles et/ou matériels manquants.

A l'entrée dans la location, le vacancier dispose de 24h pour signaler les manquements à l'inventaire ou défauts éventuels relevés.

Le vacancier ne doit rien fixer sur les murs ou cloisons.

Les couettes, les alèses et les oreillers ne doivent pas servir à d'autres usages que pour les lits.

Les parents vacanciers sont responsables des dégâts causés par leurs enfants.

L'installation d'une petite tente (1m50 sur 2m50 max), est tolérée sur les emplacements de mobilhome dans la limite de la capacité maximale par emplacement. Les caravanes et camping-car ne sont pas acceptées sur un emplacement avec mobilhome.

MENAGE

Une caution de 100 euros pour garantir la propreté du mobilhome est demandée au vacancier avec le solde de la location 30 jours avant l'arrivée. Cette caution ne sera pas débitée si le mobilhome est prêt à être reloué immédiatement après le départ du vacancier : c'est-à-dire si le nettoyage final a bien été effectué par le vacancier (WC, salle de douche, sol, vaisselle, réfrigérateur, table de cuisson et hotte propres) et ne nécessite aucune intervention de femme de ménage. A défaut, cette caution sera retenue pour permettre le ménage des lieux.

ANIMAUX

Catégories 1 et 2 interdites.

Certains propriétaires n'acceptent pas les animaux dans leur mobilhome. La venue d'un animal devra être signalée au moment de la réservation et est soumise à une tarification supplémentaire (se reporter au tarif et règlement intérieur). Le carnet de vaccination doit être présenté à l'arrivée. Les animaux seront tenus obligatoirement en laisse dans l'enceinte du camping.

RESPONSABILITE

La location est à la disposition du vacancier, pour la durée du séjour prévu, et est sous son entière responsabilité. Chaque vacancier est tenu de respecter le règlement intérieur transmis à la réservation et affiché à la réception du camping.

Le camping ne pourra être tenu responsable des pertes ou bris d'objets personnels, vols, blessures ou dommages pouvant survenir aux vacanciers ou à leurs biens (dont véhicule) pendant leur séjour.

Les objets oubliés à la fin du séjour ne seront renvoyés qu'après réception d'un emballage préaffranchi et approprié.

DIVERS

Clause attributive de juridiction : les litiges éventuels seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Marennes.

Modes de règlement : Chèque bancaire- VAD- VAD internet- CB- Chèques Vacances- Virement- Bons Vacaf- Espèces.

MEDIATION COMMERCIALE

En cas de litige et après avoir saisi par écrit le service « client » de l'établissement, tout client du camping à la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant.

Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes :

par voie électronique : www.medicys.fr

par voie postale : MEDICYS – 73, bd de Clichy- 75009 Paris.

Date et signature :

